

Le Guide suprême a gracié un nombre de personnes condamnées après les événements postélectorales - 3 /Jun/ 2010

Au bienheureux jour anniversaire de la naissance de la vénérable Fatemeh Zahra – bénie soit-elle – le Guide suprême de la Révolution islamique a accepté la demande du chef du pouvoir judiciaire pour gracier ou commuer les peines de 81 personnes qui étaient liées aux événements postélectorales qui ont suivi la grande épopée de la nation iranienne et qui se sont repenties.

Voici la lettre de l’Ayatollah Amoli Larijani :

Grâce au nom de Dieu le Tout miséricordieux, le Très miséricordieux

En présentant les plus profondes salutations au Guide suprême de la Révolution islamique et en présentant aussi les plus chaleureuses félicitations à l’occasion du bienheureux jour anniversaire de la naissance de la fille vénérée du grand prophète de l’Islam (SA) qui coïncide avec l’anniversaire de la naissance de l’Imam Khomeiny – que son âme repose au paradis - , il est à souligner qu’au fil de trois décennies de l’avènement de la Révolution islamique, les piliers de l’Ordre islamique sont si solides et si profondément ancrés dans le cœur des hommes croyants que grâce à Dieu et avec le leadership du *Vali-ye faqih* et aussi le soutien incommensurable de l’Oumma, que l’Ordre islamique a su déjouer tous les complots , régler les problèmes et suit sa Voie vers l’élévation.

Durant l’année dernière et à la 10^{ème} Présidentielle, le peuple croyant et révolutionnaire a créé une autre épopée et exposée au monde entier une autre manifestation de la véritable démocratie religieuse en Iran islamique. En dépit de la campagne d’envergure des ennemis et des malveillants, le peuple iranien a su élire par sa présence de 40 millions aux urnes et en toute liberté son candidat préféré.



Cette grande épopée de la nation iranienne n'a pas été au goût de l'ennemi, de sorte qu'il a décidé de la grande amère au peuple. Dans ce sens, en se liant aux courants contre révolutionnaires à l'intérieur du pays et à l'extérieur, il a fomenté la sédition. Entre temps, un nombre d'individus ignorants, quoique avec de différentes motivations, ont embrasé les flammes de cette sédition ; et en bafouant la loi, ils ont suscité des problèmes pour le peuple et l'Ordre, et ils ont agressé les gens. Dans ce contexte, les appareils sécuritaires et judiciaires ainsi que les forces de l'ordre ont réagi, conformément à leur devoir, contre les fauteurs de troubles.

Lorsque la nature de la sédition a été mise au grand jour et les plans concoctés par les ennemis révélés, un nombre de ces personnes ont pris conscience, elles se sont repenties et demandé d'être graciées. En vertu de la clause 11 du principe de la Constitution, la liste de 81 personnes des condamnés des tribunaux généraux et révolutionnaires, qui ont les conditions requises pour qu'elles soient graciées ou que leur peine soit commuée, vous est présentée.

Valamr alikom va salam alyekoum va rahmat Allah va barakato

Sadiq Larijani

La réponse de l'Honorable Ayatollah Khamenei à la demande du chef du pouvoir judiciaire :

Au nom de Dieu

En vous saluant et en vous félicitant cette bienheureuse fête, votre demande est acceptée. *va salam alyekoum va rahmat Allah*

Seyyed Ali Khamenei